



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Installation photovoltaïque d'une puissance de 466 kWc dans l'enceinte du réservoir d'eau potable Saint Charles à Vandœuvre-les-Nancy

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE DU GRAND NANCY

Raison sociale

METROPOLE DU GRAND NANCY

N° SIRET

24540067600053

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

KLEIN

Prénom(s)

MATHIEU

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 466 kWc, composée de 724 modules photovoltaïques. Les panneaux seront repartis en trois rangées positionnées côte à côte sur une surface totale d'environ 138 m de longueur et 18 m de largeur. L'installation prendra place sur un talus aménagé en terrasses. Les modules seront montés sur des structures de type « GSE Integration Ground System », un système modulaire, réversible et sans fondations permanentes. Les tables de montage seront posées sur des box lestés, limitant ainsi l'impact sur le sol et permettant un démontage aisé en fin d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la Métropole du Grand Nancy envisage l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une production prévisionnelle de 308 000 kWh par an. Cette production sera valorisée en autoconsommation totale par la station de pompage voisine située dans le parc R. Pouille, contribuant ainsi à une réduction estimée de 14,8 % des consommations énergétiques liées à la distribution de l'eau potable sur le territoire desservi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux débutera par la préparation du site, comprenant le débroussaillage des emprises nécessaires au projet ainsi que le reprofilage ponctuel du talus destiné à accueillir les structures photovoltaïques. Les travaux se poursuivront par la mise en place des box lestés servant de support aux structures photovoltaïques de type « GSE Integration Ground System ». Cette solution constructive ne nécessite pas de fondations profondes et limite les interventions sur le sol. Les modules photovoltaïques seront ensuite installés sur les structures de support, puis raccordés aux équipements électriques de l'installation. Le projet comprend également l'installation d'un transformateur de 500 kVA au sein de l'enceinte du Pôle de l'Eau située au 149 rue Gabriel Peri. Une tranchée sera réalisée pour permettre le raccordement de la centrale au réseau HTA d'Enedis. Ces travaux de raccordement seront effectués en dehors de l'enceinte du réservoir. Les travaux mobiliseront ponctuellement des engins de chantier pour les opérations de terrassement léger, de manutention et d'installation des équipements. Les incidences seront temporaires et principalement liées à la circulation des engins, aux émissions de poussières et aux nuisances sonores inhérentes à tout chantier. Des mesures adaptées seront mises en œuvre afin de limiter ces nuisances et de préserver les milieux environnants. La durée prévisionnelle du chantier est estimée à quelques mois, incluant les travaux de génie civil, l'installation des équipements photovoltaïques, les raccordements électriques et les opérations de mise en service.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation: Durant la phase d'exploitation, la centrale photovoltaïque produira une énergie renouvelable destinée à l'autoconsommation de la station de pompage située à proximité. L'exploitation de l'installation ne générera ni émission atmosphérique, ni rejet liquide, ni nuisance sonore significative en dehors des opérations ponctuelles de maintenance. L'entretien du site sera limité à des interventions périodiques de contrôle des équipements, de maintenance électrique et de gestion de la végétation. Les modules seront montés sur des structures de type « GSE Integration Ground System », un système modulaire, réversible et sans fondations permanentes. Les tables de montage seront posées sur des box lestés, limitant ainsi l'impact sur le sol. Phase de démantèlement À l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des équipements composant la centrale photovoltaïque (modules, structures de support, câblages, locaux techniques et équipements électriques) pourra être démonté et évacué vers des filières de réemploi, de valorisation ou de recyclage adaptées. Grâce au caractère réversible du système de fixation retenu, le démontage pourra être réalisé sans travaux lourds de terrassement ni extraction de fondations. Les emprises concernées pourront être remises dans un état proche de leur état initial, sous réserve des usages futurs du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable (DP) au titre du Code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée: Nombre de panneaux photovoltaïques: Emprise au sol: Hauteur des structures	(466, kWc) (724, modules) (2484, m2) (<1m, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 149 Voie : Rue Gabriel Peri

Lieu-dit :

Localité : 149 Rue Gabriel Peri 54500 Vandoeuvre-les-Nancy

Code postal : 54500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°10'36"E Lat. : 48°40'1"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé sur la parcelle 547 AH 510 sur le territoire couvert par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole du Grand Nancy.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Vandoeuvre-les-Nancy est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Metropole du Grand Nancy, établi en application de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Le projet n'est pas une infrastructure de transport ni une source de bruit significative en phase
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet se situe à proximité du Domaine du Charmois, ensemble patrimonial comprenant un château et un parc public paysager situés sur la commune de Vandoeuvre-les-Nancy. Le château du Charmois (Vandoeuvre-les-Nancy) n'est pas classé ni inscrit au titre des Monuments Historiques. Ce site constitue un élément structurant du paysage urbain local. Toutefois, le projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet est implanté au sein de l'enceinte du réservoir d'alimentation en eau potable "Saint Charles". Le site d'implantation n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée ou éloignée d'un captage d'eau potable au sens des servitudes d'utilité publique (DUP). Aucun périmètre de protection réglementaire de type périmètre rapproché ne s'applique directement à l'emprise
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation de fouilles en tranchée pour le passage des câbles électriques nécessaires au raccordement des modules photovoltaïques, du transformateur et du point d'injection au réseau. Ces tranchées, de faible largeur et profondeur adaptée aux prescriptions techniques des réseaux, seront réalisées de manière localisée au sein de l'emprise du projet et des zones de raccordement. Les déblais issus des fouilles
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Incidences sur la biodiversité et application de la sequence ERC Le projet est susceptible d'entrainer des incidences limitees sur la biodiversité, principalement en phase travaux, liees au derangement temporaire de la faune, a la suppression ponctuelle de vegetation (arbres et arbustes) et au reprofilage localise d'un talus au sein de l'emprise. Mesures d'evitement (E) Le projet est implante sur un site deis anthropiques au sein de l'assoctie
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet ne genere pas de risques sanitaires en phase d'exploitation. Les installations photovoltaïques ne produisent ni emissions atmospheriques, ni rejets liquides, ni substances susceptibles d'affecter la sante
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer des déplacements et une augmentation temporaire du trafic routier uniquement en phase travaux. Ces flux sont liés à la livraison des équipements, aux engins de chantier et aux opérations de terrassement et d'installation des structures photovoltaïques. Ces déplacements seront ponctuels, limités dans le temps et organisés en fonction des différentes étapes du chantier. L'accès au site
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer des émissions sonores temporaires et limitées en phase travaux, liées à l'utilisation d'engins de chantier, aux opérations de terrassement de pose des structures photovoltaïques et
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité immédiate d'un monument historique classé ou inscrit, ni dans un site patrimonial remarquable (SPR). Aucun impact direct sur le patrimoine architectural ou culturel protégé n'est identifié. Le secteur ne recèle pas de sensibilité archéologique connue au droit de l'emprise du projet, implanté dans une enceinte technique. Le Parc et le Château du Charmois constituent un élément
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du présent projet, aucune évaluation environnementale distincte n'a été réalisée au titre d'une autre législation nécessitant une étude d'incidence environnementale spécifique à ce stade du projet. Toutefois, plusieurs analyses et vérifications environnementales et réglementaires ont été prises en compte dans la conception du projet, notamment : - les vérifications relatives aux documents d'urbanisme applicables (PLUi de la Métropole du Grand Nancy) ; - l'analyse des servitudes et contraintes existantes sur le site (notamment liées à l'implantation au sein de l'enceinte d'un ouvrage de stockage d'eau potable) ; - la prise en compte des inventaires environnementaux disponibles (Natura 2000, ZNIEFF, sites protégés, risques naturels et technologiques) ; - l'identification des sensibilités paysagères locales,

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu de manière à limiter en amont ses incidences sur l'environnement et la santé humaine, en intégrant dès sa conception des mesures d'évitement et de réduction des impacts potentiels. Aucun scénario alternatif d'implantation fondamentalement différent n'a été retenu, le projet étant intrinsèquement lié à l'optimisation énergétique de la station de pompage existante située au sein du Pôle de l'Eau. Mesures d'évitement Le choix d'implantation au sein d'une enceinte technique déjà artificialisée permet d'éviter toute consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Le projet est localisé sur un site déjà anthropisé, limitant ainsi les impacts sur les milieux naturels et les continuités écologiques. L'implantation des structures photovoltaïques a été optimisée afin de limiter l'emprise au sol et de préserver au maximum les zones végétalisées existantes. Les structures sont de type lesté, sans fondations profondes, afin d'éviter toute atteinte durable aux sols. Mesures de réduction En phase travaux, plusieurs mesures seront mises en œuvre afin de réduire les impacts potentiels : limitation stricte de l'emprise du chantier et organisation des circulations d'engins ; adaptation du calendrier des travaux afin de limiter les perturbations sur la faune ; gestion des risques de pollution accidentelle (stockage sécurisé des hydrocarbures, maintenance des engins, dispositifs de confinement) ; gestion des déblais et remblais sur site dans la mesure du possible ; remise en état des zones temporairement impactées (reprofilage et revegetalisation des sols). Les nuisances sonores, lumineuses et les émissions de poussières seront limitées aux stricts besoins du chantier et aux horaires réglementés. Mesures liées à la protection de la ressource en eau. Compte tenu de l'implantation du projet au sein de l'enceinte d'un réservoir d'eau,

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et des éléments renseignés dans le présent formulaire, il est estimé que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale. Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol destinée à l'autoconsommation d'un équipement public existant (station de pompage), située au sein d'un site déjà fortement aménagé (enceinte d'un réservoir d'eau potable). Le projet n'entraîne pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, et n'est pas implanté dans un périmètre de protection réglementaire majeur (Natura 2000, site classé, réserve naturelle, etc.). Les incidences potentielles identifiées concernent essentiellement la phase travaux et demeurent faibles, temporaires et localisées. Les principaux enjeux environnementaux

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CLEMENT

Prénom Fabien

Qualité du signataire Ingenieur responsable projet

À VANDOEUVRE LES NANCY

Fait le 09-06-2026

Signature du (des) demandeur(s)